

L'ECHO⁵² ALBANAIS

AVRIL 2021

LA GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES VERTS

INFOS PRATIQUES

Mairie

Lundi, mardi, mercredi, vendredi :

9 h - 12 h et 13 h 30 - 17 h 15

Jeudi, samedi : 9 h - 12 h

Le service urbanisme est ouvert :

le lundi : 9 h-12 h et 13 h 30-17 h 15

le mardi : 9 h-12 h

le vendredi : 13 h 30-17 h 15

Tél. 02 96 32 98 98

Fax. 02 96 32 98 22

www.saintalban.fr

mairie@saintalban.fr

Agence Postale

Du lundi au samedi : 8 h 30 - 12 h.

Tél. 02 96 32 91 23

Cybercommune

Mardi : 14 h - 16 h

Dimanche : 10 h 30 - 12 h

et sur rendez-vous en appelant

le **06 72 67 12 01** ou

le **06 51 11 36 50** ou **02 96 93 88 05**

(aux heures de permanences)

Bibliothèque

Mercredi : 14 h 30 - 17 h

Vendredi : 16 h 30 - 18 h

Dimanche : 10 h 30 - 12 h

Tél. 02 96 93 88 05

Service portage des livres

Tél. 02 96 93 88 05

Urgences médicales

Tél. 15

Pharmacie

Déplacez-vous à la pharmacie

la plus proche de chez vous,

les coordonnées de la pharmacie

de garde y seront affichées.

En cas d'urgence, **Tél. 15 ou 3237**

Permanences

Puéricultrice PMI

et Assistant Social

- Mme Gaëlle MOTHAY, puéricultrice
mardi de 14 h à 16 h 30 sans rendez-vous sur le site de Lamballe Terre & Mer à Saint-Alban.

Tél. 02 96 50 10 30

- Monsieur Sébastien DUSSART,
Assistant social, sur rendez-vous
(Maison du Département à Lamballe
ou permanence le jeudi matin à
Saint-Alban).

Tél. 02 96 50 10 30

France Alzheimer

Tél. 02 96 60 85 42

alzheimercotesdarmor@orange.fr

www.francealzheimer.org/cotesdarmor



LE MOT DU MAIRE

Le mois d'avril est, pour vos élus, consacré en particulier au vote du budget. Le budget 2020 aura été marqué par une année totalement atypique : des dépenses supplémentaires liées à la crise sanitaire, des dépenses qui n'ont pas été réalisées en raison de la fermeture de certains services pendant la période de confinement,.... L'élaboration du budget 2021 doit bien évidemment tenir compte de ces spécificités car l'impact de la situation sanitaire se poursuit et il convient donc d'être prudent. Mais j'ai souhaité malgré tout que ce budget soit volontariste. Le contexte particulier que nous traversons a certes compliqué les prises de décision, mais il nous a permis d'engager des réflexions et d'initier un certain nombre d'études qui devront déboucher sur la concrétisation de projets dans les années à venir. J'en ai déjà évoqué certains dont les premières réalisations devraient intervenir d'ici la fin de l'année et d'autres pour lesquels les travaux préparatoires nécessitent plus de temps. Nous aurons l'occasion d'en reparler. Dans le même temps, des nécessaires adaptations liées au développement de notre commune ont fait apparaître des besoins nouveaux en achat de matériels tout en renouvelant l'existant, la nécessité de réaliser des travaux d'entretien des fossés par exemple ou bien encore de renforcer la signalétique,.... Ce sont les bases des budgets de fonctionnement et d'investissement pour cette année. Avril est également, pour le CCAS, le mois où se déroulent les préparatifs pour le repas tant attendu de nos aînés. Vous l'aurez compris, cette année encore, pour la protection de tous, nous devons reporter cet événement. Le bureau du CCAS se réunira dans les prochaines semaines pour étudier, en fonction de l'évolution de la situation, soit une nouvelle date, soit une solution de remplacement. Je mesure à quel point l'absence de ces manifestations annuelles génère un vide et pèse sur le quotidien. Sachez que les membres du CCAS et moi-même veillons à ce que chacun ne soit pas isolé et dispose d'un lien sur lequel il peut compter en cas de besoin. Je rappelle sur ce point qu'un registre des personnes vulnérables est disponible à la Mairie.

Enfin, en avril la nature se réveille et nécessite une intervention renforcée du service des Espaces Verts. Notre commune a adopté, depuis plusieurs années, une gestion différenciée. Vous trouverez dans cet Echo le contenu résumé de ce dispositif. Il s'appuie sur un véritable guide de maintenance de nos différents espaces verts qui permet de préserver l'environnement et favoriser la biodiversité.

Nathalie BEAUVY,
Maire

Directeur de la publication : Nathalie Beauvy, Maire

Ont participé à ce numéro : Cindy Guichard, Séverine Bocher, Claude Grogneuf, Monique Hourdin, Magalie Houzé, Clarisse Milleville, Kristell Jumilus.

Crédit Photos : /

Conception, réalisation graphique et impression : Roudenn Grafik.

CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 FEVRIER

A l'unanimité :

1. Présentation de la gestion différenciée

Après avoir pris connaissance des documents et de la présentation par Thomas WARMÉ, responsable des services techniques, le conseil municipal donne un avis favorable à la présentation de la gestion différenciée.

2. Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable est présenté aux membres du conseil municipal. Le conseil municipal prend acte de cette présentation.

3. Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif est présenté aux membres du conseil municipal. Le conseil municipal prend acte de cette présentation.

4. Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement individuel

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement individuel est présenté aux membres du conseil municipal. Le conseil municipal prend acte de cette présentation.

5. Création d'un emploi permanent à temps complet

La municipalité souhaite recruter un agent de catégorie A pour occuper le poste de Directeur/Directrice Général(e) des Services.

• Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Compte tenu de la taille démographique de la commune, il convient de se

SERVICE ADMINISTRATIF					
EMPLOI	GRADE ASSOCIE	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
Directeur/Directrice Général(e) des Services	Attaché	A	0	1	TC

conformer aux prescriptions réglementaires.

• Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'attaché territorial à temps complet pour exercer les fonctions de Directeur/Directrice Général(e) des Services à compter du 18 mars 2021.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière administrative, au grade d'attaché territorial.

• Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-2 et 3-3

Vu le tableau des effectifs ci dessus, Le conseil municipal décide d'adopter la proposition du Maire, de modifier ainsi le tableau des effectifs et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

6. Mission d'accompagnement de recrutement du CDG 22

Dans la procédure relative au recrutement de son (sa) Directeur/Directrice Général(e) des Services, la municipalité souhaite être accompagnée par le CDG 22.

Le conseil municipal valide la mission d'accompagnement de recrutement pour un montant de 1576.80 € et autorise Madame le Maire ou son représentant à signer le document « Modalités de mise à disposition » afin de valider et programmer la mise à disposition de personnel.

7. Taxe d'aménagement

Madame le Maire rappelle la délibération du 20 novembre 2014 fixant les dispositions relatives à la taxe d'amé-

nagement et propose de reconduire ces dispositions. Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants, le conseil municipal décide :

- De maintenir sur l'ensemble du territoire communal la taxe d'aménagement au taux de 2 %,
- D'exonérer en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme :
 - Dans la limite de 50 % de leur surface, les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans.

Toutefois, le taux et les exonérations fixés ci-dessus pourront être modifiés tous les ans.

8. Cession par l'Association Foncière à la Commune d'une partie du chemin d'exploitation n°44 La Marené

Par délibération du 01 février 2021, le bureau de l'Association Foncière avait donné son accord pour une cession d'une partie du chemin d'exploitation n° 44 au profit de la commune. L'accès à la parcelle ZK n° 85 se faisant par ce chemin d'exploitation n° 44, Madame le Maire propose la cession au profit de la commune de cette partie du chemin cadastré section ZK n° 96, à titre gratuit. Le conseil municipal accepte la cession au profit de la commune, d'une partie du chemin d'exploitation n° 44 à titre gratuit et dit que les frais de géomètre ainsi que les frais de notaire seront à la charge de la commune.

9. Compte-rendu des délégations au Maire

Le conseil municipal prend acte de cette présentation.

ÉLECTIONS

LES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES auront lieu les 13 et 20 juin.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

L'Insee inscrit d'office les jeunes qui atteignent 18 ans sur le fondement des informations recueillies lors du recensement citoyen effectué par le jeune en vue de l'organisation de la journée défense et citoyenneté (JDC). Cependant, il est préférable de vérifier son inscription auprès du secrétariat de mairie.

Pour voter, tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civiques et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription. Munissez-vous de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile récent.

Quand s'inscrire ?

Il est possible de s'inscrire toute l'année. Toutefois, pour voter lors d'une année d'élection, il faut demander à être inscrit sur les listes électorales au plus tard le 6e vendredi précédant le 1er tour de scrutin.

Comment s'inscrire ?

En ligne : Vous devez utiliser le téléservice de demande d'inscription sur les listes électorales (site du service public) et joindre la version numérisée des documents suivants :

- Justificatif de domicile
- Justificatif d'identité

Ou sur place en Mairie : Vous devez fournir les documents suivants :

- Justificatif d'identité
- Justificatif de domicile
- Formulaire cerfa n°12669 de demande d'inscription (disponible en mairie)

MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Le marché hebdomadaire aura lieu le dimanche matin de 8 h à 13 h du 18 avril au 26 septembre au rond-point du Poirier.

Vous y trouverez des produits de la ferme, des produits régionaux, des fruits et légumes, des plats venus d'ailleurs, ... En résumé, de quoi vous régaler le dimanche midi et vous approvisionner pour la semaine !



RECENSEMENT MILITAIRE



Tous les jeunes gens, garçons et filles, doivent se faire recenser à la date anniversaire de leurs 16 ans ou pendant les 3 mois suivants, afin d'effectuer la Journée Défense Citoyenneté (JDC).

Pour s'inscrire, il suffit de se présenter à la Mairie avec le livret de famille, la carte nationale d'identité et un justificatif de domicile ou utiliser le service en ligne : service accessible avec un compte Service-public.fr. Se munir de ses identifiants et de la version numérisée sous format PDF des documents à fournir.

Ensuite, ils pourront effectuer leur Journée Défense Citoyenneté en ligne.





LA GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES VERTS SUR NOTRE COMMUNE

La mise en place de la gestion différenciée des espaces verts en 2014, a permis à la commune de Saint-Alban d'obtenir les labels Villes et Villages Fleuris (deux fleurs), le label Commune du Patrimoine Rural de Bretagne ainsi que le label Zéro Phyto Plus.

L'implication de la population dans cette démarche est primordiale. Alors, la gestion différenciée des espaces verts : en quoi cela consiste ?



Plus précisément, la gestion différenciée impacte la tonte des espaces verts. En effet jusqu'en 2014, les déchets de tonte étaient systématiquement exportés. Depuis le passage à la gestion différenciée, la tonte se fait par un système qui permet de broyer l'herbe. Il n'y a donc plus aucun ramassage des résidus à l'exception du terrain de foot en période de forte pousse (et encore de façon alternée). La hauteur de coupe est passée de 4,5 cm à 6 cm, les allées sablées ont été enherbées et la pratique de la tonte différenciée a été mise en place aux abords de la Flora...

La récolte de foin sur les prairies derrière la salle des fêtes réalisée par un agriculteur jusqu'en 2014 a été remplacée par de l'éco pâturage conventionné avec un agriculteur bio.

La mise en place du broyage et du compostage a permis de diminuer la quantité de déchets verts : 15 m³ de déchets verts en 2013 contre 80 m³ en 2012.

Le broyat de bois issu de la production de la Vallée de la Flora, la taille des massifs et des haies une fois par an, l'égallage tous les 4 à 5 ans sont systématiquement utilisés comme paillage.



Le fleurissement hors sol est uniquement présent rue de l'Eglise, chapelle Saint-Jacques (jardinières temporaires), intersection rue de Tournemine, carrefour de Bel-Air et massif rond-point du Poirier. L'arrosage des jardinières s'effectue de façon manuelle et intégrée. Il est réalisé en début de matinée. Les eaux de pluie sont récupérées de la toiture du Centre Technique Communal. La levée des plantes qui ornent les jardinières est réalisée dans les serres communales.

L'objectif est de favoriser un fleurissement durable et de pleine terre par l'utilisation de plantes vivaces, ou arbustives, rustiques, si possible locales, mellifères en faisant attention à l'association des plantes entre elles.

Des plantations de sédum ont été réalisées entre les tombes du cimetière. Ces plantes grasses, qui demandent peu d'entretien, restent néanmoins fragiles.

Afin de conserver un espace de recueillement harmonieux, il est demandé de :

- Ne pas piétiner les inter-tombes,
- Ne pas laver les monuments avec de l'eau de javel ou autres produits chlorés ou acides.

LA GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES VERTS SUR NOTRE COMMUNE

Kathleen, en B.T.S. « Gestion Protection de la Nature », nous a rejoints dans le cadre d'un stage de 5 semaines. Cela a été l'occasion d'un travail d'inventaire et de valorisation des plantes spontanées que l'on peut trouver sur notre commune. Pour partager avec vous les résultats de ses recherches et découvrir les différentes variétés de plantes que vous pourrez rencontrer au fil de vos promenades, vous trouverez ci-après les « idées panneaux » imaginés par Kathleen et que nous allons installer prochainement.

Panneau proposé par
Kathleen - stagiaire



LES 6 SORTES DE FOUGÈRES PRÉSENTES SUR NOS MURS



LA PRATIQUE DE LA PÊCHE

La gestion de la pêche et la protection des milieux aquatiques sur notre commune sont assurées par l'association agréée « La Gaule Lamballaise ». Une carte de pêche est nécessaire pour la pratique de la pêche. Les informations sont disponibles sur le site de la fédération de Pêche 22 ou chez un dépositaire de cartes. La Maison Pêche Nature de Jugon-Les-Lacs propose des animations d'initiation ou de perfectionnement à la pêche et la découverte du milieu aquatique sur le territoire de l'association.



OÙ PRENDRE SA CARTE DE PÊCHE ?

• DB Pêche : Saint Alban

Par internet : www.cartedepêche.fr

Nouveau : Une permanence est assurée au siège de l'AAPPMA les lundis de 17h à 19h.

LES LIEUX DE PÊCHE

Votre carte de pêche permet de profiter des 440 km de rivières et des 55 ha de plans d'eau de l'AAPPMA mais aussi sur tous les départements. Si vous voyagez, l'acquisition du timbre EHGO vous donnera le droit de pêcher sur près de 91 départements français.

DATES D'OUVERTURES

- 1^{ère} Catégorie / truites : depuis le 13/03/2021 jusqu'au 19/09/2021
- 2^{ème} catégorie / carnassiers : du 24/04/2021 au 31/01/2022
- 2^{ème} catégorie / poissons blancs, carpes : ouvert toute l'année

GARDE-PÊCHE

Ils sont assermentés et participent activement à la surveillance.

Tél : 06 61 54 95 94

ATELIERS PARTICIPATIFS

Participez à la restauration des cours d'eau de juillet à novembre :

Découvrez comment préserver la biodiversité aquatique et la ressource en eau. Riverains, venez apprendre à entretenir ou restaurer vos berges en protégeant le milieu de manière durable.

CONTACT

AAPPMA «La Gaule Lamballaise» : 8-10 rue Saint Jacques - 22 400 Lamballe-Armor. Tel : 06 61 54 95 94 <https://www.facebook.com/lagaule-lamballaise/>

ÉCONOMIE

FINANCES PUBLIQUES

MISE EN PLACE D'ACCUEIL DE PROXIMITÉ
À PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ

La Direction départementale des Finances publiques (DDFiP) des Côtes d'Armor vous informe de la mise en place, depuis début février, d'accueils de proximité sous la forme de permanences sur plusieurs communes dont Pléneuf-Val-André, assurées par des agents des Finances publiques, selon les modalités suivantes :

permanence tous les mardis de 14h à 17h dans les locaux de la mairie - 31 rue de l'Hôtel de Ville- 22370 Pléneuf-Val-André, assurée par un agent du Service des Impôts des Particuliers (SIP) de Saint-Brieuc.

Il s'agit d'offrir aux usagers, dans trois domaines (fiscalité des particuliers, créances du secteur local, amendes) :

- une réponse aux questions les plus fréquentes (informations générales sur les impôts ou le paiement des créances locales ou des amendes) ;

- un accompagnement dans la réalisation de leurs démarches en ligne (par exemple : aide à la création de l'espace particulier, à la déclaration en ligne, à l'utilisation de la messagerie sécurisée, la formulation d'une réclamation...), ou de leurs démarches effectuées sur papier (ex : assistance pour le remplissage des formulaires les plus courants) ;
- une orientation des usagers en cas de demande plus complexe devant être documentée et, le cas échéant une mise en relation avec le service compétent (Service des Impôts des Particuliers, Service de Gestion Comptable, Trésorerie) quand ce dernier doit être sollicité.

AIDES
EXCEPTIONNELLES
COVID-19

Face à ce nouvel épisode de cette crise sanitaire, l'Etat, la BPI, la Région Bretagne, les chambres consulaires et bien sûr Lamballe Terre & Mer se mobilisent pour soutenir les entreprises. Numéro spécial d'information sur les mesures d'urgence pour les entreprises et les associations en difficulté : 0806 000 245. Plus d'infos sur notre site internet : lamballe-terre-mer.bzh

ENFANCE-JEUNESSE

MISSION ARGENT DE POCHE

LE DISPOSITIF

La Structure Information Jeunesse (SIJ) de Lamballe Terre & Mer propose un dispositif pour permettre aux 16-17 ans d'avoir une première expérience tout en gagnant un peu d'argent de poche.

Les jeunes pourront effectuer des missions*, sur plusieurs demi-journées dans les mairies et les services de Lamballe Terre & Mer (classement, peinture, petit bricolage), en contrepartie d'une indemnisation de 15€ par mission.

Ce projet a pour objectif d'accompagner les jeunes dans une première expérience, de créer du lien ou encore d'enrichir leur CV.

MODALITÉS D'INSCRIPTION :

- Avoir entre 16 et 17 ans
- Habiter sur le territoire de Lamballe Terre & Mer

RETRAIT DES DOSSIERS
D'INSCRIPTION :

À partir du 1^{er} avril : SIJ de Lamballe Terre & Mer à Lamballe-Armor et dans les mairies du territoire ou en téléchargement sur lamballe-terre-mer.bzh ou sur le portail activités enfance jeunesse :

portail-activites-enfance-jeunesse.lamballe-terre-mer.bzh

Dépôt des dossiers complets : à partir du 1^{er} avril et jusqu'au 30 avril

**Dans la limite des places disponibles*



ENFANCE - JEUNESSE

REPRISE DES ACTIVITÉS

LUDOTHÈQUE

Que ce soit pour emprunter des jeux ou venir jouer sur place, la Ludothèque de Lamballe Terre & Mer reprend ses activités sur l'ensemble des sites mais uniquement sur rendez-vous, afin de garantir la distanciation dans les locaux.

Pour la prise de rendez-vous, contactez la ludothèque :

- par mail quels que soient le lieu et le jour souhaités : ludothèque@lamballe-terre-mer.bzh
- par téléphone :

Lamballe : 02 96 50 78 81

Hénansal, Saint-Alban : 07 72 44 39 40

Retrouvez les agendas des différents sites de la ludothèque sur www.lamballe-terre-mer.bzh

RPAM

Les animations du Relais Parents Assistants Maternels (RPAM) proposées aux professionnels et aux parents accompagnés d'enfant(s) de moins de 3 ans : des espaces-jeux, des ateliers à thèmes...reprennent sur inscription.

Retrouvez les agendas du relais sur www.lamballe-terre-mer.bzh

Inscription obligatoire pour tous les participants aux ateliers et aux espaces-jeux. Contactez les animatrices de votre antenne.

ENVIRONNEMENT

JARDIN AU NATUREL

À l'heure où le printemps se réveille, la végétation, qu'elle soit souhaitée ou pas, ne demande qu'à exploser. Pour la biodiversité, la qualité de l'eau et tout simplement pour votre santé, il vous est rappelé l'interdiction d'utiliser, d'acheter et de posséder des pesticides non homologués. Seuls les produits de bio contrôle, les produits utilisés en agriculture biologique ou les produits à faibles risques, sont autorisés dans l'enceinte de votre propriété. Tous les produits achetés avant janvier 2019 sont à déposer en déchèterie.

Des conseils et astuces pour un jardin au naturel ?

Rendez-vous sur les pages environnement, rubrique « Tous au jardin » du site : www.lamballe-terre-mer.bzh

LA SEMAINE POUR LES ALTERNATIVES AUX PESTICIDES

THÈME DE L'ÉDITION 2021 : LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Un atelier est proposé le samedi 3 avril de 15h à 17h au Jardin du Clos - Le Clos à Plédéliac : **Vers une autonomie alimentaire grâce au potager et au verger.**

Gratuit - Sur inscription (places limitées)

Inscriptions : 02 96 50 59 37 ou environnement@lamballe-terre-mer.bzh

ATTENTION : En raison du COVID port du masque obligatoire.

**Programme sous réserve de modifications*



ÉCOLE SAINT-GUILLAUME

CARNAVAL DE MARDI GRAS

A chaque veille de vacances, les enseignantes organisent un rendez-vous d'école pour souder les élèves des quatre classes et les récompenser de tous les efforts fournis pendant la période.

Cette fois-ci, pour mettre un peu de paillettes dans la vie de leurs élèves et soulever cette atmosphère un peu pesante, les

maîtresses ont organisé un carnaval de Mardi Gras. Chacun a pu arriver déguisé dès le matin (insolite pour la dictée!) ou se costumer l'après-midi pour le grand défilé dans la cour et le goûter de crêpes offert par l'Association des Parents d'Elèves. Les maîtresses et encadrantes ont, elles aussi, bien joué le jeu et la farandole que certaines ont menée à réjoui



les plus grands comme les plus petits. Ambiance et sourires assurés !



ÉCOLE FRANÇOIS LEVAVASSEUR

TOURNOI D'ÉCHECS POUR LES CM



Les élèves de CM1 et CM2 s'entraînent régulièrement aux échecs.

L'apprentissage et la pratique des échecs permet aux élèves d'améliorer leur concentration, leur capacité à résoudre des problèmes, leur représentation dans l'espace, leur sens de la stratégie, mais aussi leur mémoire ou leur relation aux autres...

Et à la fin de chaque période, ils s'affrontent lors d'un tournoi amical. C'est l'occasion de travailler et de progresser de façon ludique. Tous les élèves participent et endossent les différents rôles : joueur, observateur et arbitre. Ils apprécient cette activité et certains d'entre eux jouent aussi à la maison et peuvent se vanter de réussir à battre leurs parents.

Le palmarès de l'édition de février 2021 est le suivant : première : Charlotte, deuxième : Achille, troisième : Noah

Félicitations à tous les participants !



LE CLUB DES AINÉS DE LA FLORA

ACTIVITÉS DU CLUB POUR LE MOIS D'AVRIL

« Malheureusement la situation sanitaire est toujours la même, nous restons à votre disposition si vous avez besoin d'informations concernant votre club.

Nous avons eu un réel plaisir à vous rencontrer devant votre porte (distanciation oblige) pour vous remettre votre calendrier 2021 et vous nous avez manifesté toute votre gentillesse et le plaisir de se rencontrer même si cela était très bref, merci à toutes et tous.

En attendant des jours meilleurs, le printemps pointe le bout de son nez pour nous redonner le moral et l'espoir d'une reprise.

Continuez à prendre soin de vous et restons optimiste sur l'avenir.

Amitiés à tous

Le Président, le bureau et le Conseil d'Administration. »

Pour contacter le Club :

Mail : Clublaflora@gmail.com

Téléphone :

- Alain MARIE 02 96 32 96 59

- Jacques LEFEUVRE 02 96 32 43 62

- Martine LAPLANCHE 06 23 75 02 31

CARNET

ASTUCE ÉTAT CIVIL

DEMANDE DE CORRECTION D'ÉTAT CIVIL AUPRÈS DE L'INSEE (SERVICE EN LIGNE)

Le répertoire national d'identification des personnes physiques (RNIPP) regroupe les informations suivantes :

- Éléments d'état civil des personnes nées en France
- Numéro d'inscription (Nir) correspondant au numéro de sécurité sociale

Ces éléments sont repris pour certaines démarches : impôts, carte vitale, recensement, élections...

Si vous constatez une erreur concernant votre identité, vous pouvez demander une rectification à l'Insee qui gère ce répertoire.

Par exemple, une erreur dans votre nom de famille, vos prénoms, votre sexe, votre date ou votre lieu de naissance.

Les corrections demandées doivent être conformes aux informations contenues sur l'acte de naissance.

Vous devez être en possession des éléments suivants :

- Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de la personne concernée par la demande de correction

- Numéro d'identification du répertoire (numéro de sécurité sociale) si la demande concerne une personne majeure

Vous pouvez utiliser ce service uniquement pour rectifier les informations d'une personne née en **France métropolitaine**, dans un département d'outre-mer (Dom) ou dans certaines collectivités d'outre-mer.

Attention : si vous êtes né à l'étranger ou en Nouvelle-Calédonie, adressez-vous à un organisme de sécurité sociale (caisse nationale d'assurance vieillesse, mutuelle...). Vous pouvez aussi, en cas d'erreur d'état civil sur votre carte électorale, vous adresser à votre commune d'inscription.





12
cookies

COOKIES

CHANTAL ET SON ÉQUIPE PARTAGENT ICI
UNE RECETTE PROPOSÉE AUX ENFANTS DU
RESTAURANT SCOLAIRE

INGRÉDIENTS

100 g de sucre semoule
100 g de beurre
100 g de chocolat
Un demi-sachet de levure chimique
1 sachet de sucre vanillé
1 œuf
150 g de farine

PRÉPARATION

- 1 Préchauffez le four à 180°C (Thermostat 6). Faites ramollir le beurre puis mélangez-le au sucre et à l'œuf dans un récipient. Versez le sucre vanillé, la levure et mélangez.
- 2 Petit à petit, versez la farine tout en remuant afin que la pâte soit bien lisse et homogène. Incorporez les pépites de chocolat.
- 3 Sur une plaque de papier sulfurisé, formez de petites boules (laisser 2 à 3 cm entre chaque) car elles vont s'élargir durant la cuisson.
- 4 Enfournez pendant 10 minutes. Dès que les bords des cookies brunissent, retirez-les du four.

ET NOS GOURMETS, QU'EN PENSENT-ILS?

Il est très bon,
croquant et moelleux
à la fois ! J'ai adoré.
Merci Chantal.

Croquant et un peu
moelleux. C'est
parfait ! Merci
Chantal

Ils sont meilleurs que
lorsqu'on les achète.
J'ai aimé. Je ferai la
recette.

C'est excellent.
Pouvez-vous nous
donner la recette ?
J'ai adoré.

ETAT CIVIL

NAISSANCE

- le 2 février : **Nour HAMDAN**

URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE

- **SIMON Joël et Christine**
5, Les Rigaudais - *Extension et modification façades habitation*
- **COUPE Etienne et Julie**
1, Chemin des Clos - *Extension habitation*
- **MITEUL Christophe et Sandra**
7 bis, Les Rigaudais - *Maison*
- **BOULIN Gaëtan et Mélanie**
9, Chemin des Venelles - *Extension habitation et agrandissement préau*

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

- **VAZ-PINTO Mario**
9, rue de la Croix de la Mission - *Clôture*
- **BODIN Jean-François**
34, rue des Potiers - *Clôture*
- **LEVEQUE Yves**
5, Le Temple - *Serre*
- **SAS TDF**
Le Clos du Moulin - *Antenne relais de téléphonie mobile et clôtures*
- **LADAN Erwann**
11, rue des Jonquilles - *Division de terrain*
- **TREHOREL Christian**
7, Impasse des Chênes - *Garage et clôture*
- **POISSON Sylvie**
12, rue du Pré de la Vigne - *Clôture*
- **BERTRAND Brigitte**
19, rue de l'Hôtel Gouret - *Clôture et piscine*
- **EARL MALIDO – LEGRAND Sébastien**
Bel Orient - *Modification aspect extérieur bâtiments*
- **CARLO Béatrice**
15, La Croix Boulard - *Véranda*
- **MOISAN Nathalie**
1, Le Cabot - *Fenêtre de toit*
- **MORIN Thibaut**
4, Cariguen - *Clôture*

AGENDA

DU 7 AU 11 AVRIL :

La commune de Saint-Alban participe aux Journées Européennes des Métiers d'Art à travers une exposition regroupant différents artisans professionnels des Métiers d'Art. *
Sculpteurs, luthier et tapissier vous feront découvrir leur savoir-faire, leur métier et leur passion. L'occasion de découvrir ou de redécouvrir ces métiers et d'échanger avec les artisans.

Les participants :

- Bernard POTEL :
sculpteur,
médaillier,
plasticien
- Manuela TREHOREL :
tapissier
d'ameublement
- Annie DUBOIS :
sculpteur et peintre
- Maxime JAN :
luthier



L'exposition sera ouverte au public à l'Espace la Marelle de Saint-Alban :

- le samedi 10 avril de 10h à 13h et de 14h à 17h
- le dimanche 11 avril de 10h à 13h et de 14h à 17h

Pendant la semaine les artisans proposeront des démonstrations : le mercredi 7 avril de 14h à 17h uniquement sur rendez-vous et le vendredi 9 avril sera dédié aux scolaires de 10h à 12h et de 14h à 16h.

Renseignements et inscriptions :

- à la Mairie par téléphone au 02.96.32.98.98, sur le site : <https://www.saintalban.fr/> et sur la page facebook : <https://www.facebook.com/saintalban.mairie>
- sur le site officiel des Journées Européennes des Métiers d'Art : <https://www.journeesdesmetiersdart.fr/>

16 AVRIL :

Portes ouvertes à l'école Saint-Guillaume de 17h à 19h. *

*Sous réserve de l'évolution des conditions sanitaires

ANNONCES

Annonces à déposer avant le 30 avril pour le bulletin de juin

- Vends radiateur à bain d'huile peu servi, 2400 w, garantie de 3 ans. Prix : 40 €. Tél. 06 23 26 41 22
- Vends machines à bois de menuiserie en triphasé : mortaiseuse, déligneuse, toupie, ponceuse à bandes avec soufflerie, raboteuse dégauchisseuse, scie à ruban, tréteaux, serre joints dormants... Lot de chaises rustiques fond de paille, meubles divers rustiques en bois massif. Tél. 06 81 17 50 20